

Radio protection

RÉF | 1808

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Le but de cette formation est de développer les prescriptions reprises à l'article 53.2 de l'Arrêté royal du 20 juillet 2001 en matière de radio protection. Au terme de la formation, l'étudiant sera capable : de décrire les techniques appliquées, les effets médicaux de l'exposition aux rayonnements ionisants; d'appliquer les règles pratiques de radio protection; de décrire leurs bases physiques ainsi que la législation en radioprotection, l'assurance qualité en particulier les procédures de contrôle de qualité des équipements utilisés.

Programme

Le programme comporte: un module de base de 42 périodes de formation, suivi - selon la qualification du candidat - d'un des trois modules spécialisés : formation complémentaire en radiologie (18 périodes) ou formation en médecine nucléaire (30 périodes) ou formation en radiothérapie (30 périodes). Une attention particulière sera portée aux expositions à des fins médicales concernant les enfants ou effectuées dans le cadre d'un programme de dépistage médical ou impliquant des doses élevées pour le patient.

Certification(s) visée(s)

Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale

Type de formation

[Enseignement de promotion sociale](#)

ORGANISATION

Horaire

en journée
1 fois par semaine

Début

1 fois par an: novembre

Coût

205 euros - Coût réduit : se renseigner auprès de l'organisme
-

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir au moins 21 ans.
Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice* (CESS) ou une équivalence de ce certificat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ou sur base d'un dossier
+ Expérience professionnelle attestée dans un service où les règles de radio protection sont d'application.

Remarques

Pour toute inscription, les candidats sont invités à introduire un dossier composé :

- du formulaire d'inscription complété (envoyé sur demande)
- de la photocopie du diplôme ou du titre donnant accès à la formation
- de la photocopie de la carte d'identité
- d'une photo d'identité
- d'une attestation prouvant une expérience professionnelle dans un service où les règles de radio protection sont d'application
- pour les candidates : d'une attestation manuscrite engageant l'intéressée à prévenir l'école en cas de grossesse.

Le dossier complet est à envoyer à : Hôpital Erasme /
Département infirmier - Route de Lennik, 808 - 1070 Bruxelles

En cas d'acceptation, une confirmation vous sera adressée.

Attention : les candidates à la formation devront attester qu'elles ne sont pas enceintes au moment de leur inscription et avertir la direction de l'école et la coordination d'un changement de leur état en cours de formation.

Lieu des cours: Campus universitaire Erasme
Renseignements : soins.infirmiers@epfc.eu - 02 / 777 10 94 -
Coordinatrice : Madame Bustillo - 02 / 555 36 98

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Pour inscription ou toute information, prendre contact:
- EPFC

- Avenue de l'Astronomie, 19 à 1210 Bruxelles - Accès : arrêt "Madou"
- 02 / 777 10 10 (de 8h30 à 17h30, le vendredi jusque 12h30)
- Site web: <http://www.epfc.eu>
- - info@epfc.eu

Organisme

EPFC

Avenue de l'Astronomie 19
1210 Bruxelles
Tél: 02 777 10 10
<http://www.epfc.eu>